

# SABETON

**Exercice 2012**

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

---

François MAURISSEAU	Président
Laurent DELTOUR	Vice-Président
CG & ASSOCIES représentée par Aline COLLIN	
Chantal BEJAR	
Marc CHAPOUTHIER	
Martine COLLONGE	

## DIRECTOIRE

---

Claude GROS	Président
Guillaume BLANLOEIL	

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Pascal TRIBALAT	Commissaire aux Comptes suppléant

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

---

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE  
MIXTE  
DU 14 JUIN 2013**

# Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

## **A - RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE**

### **ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

#### **FILIALES ET SOUS-FILIALES**

**La société SAINT JEAN**, détenue à 100 % par SABETON, fabrique des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 48,4 M€ correspondant à une production de 11 400 tonnes.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2012 une perte de 1 012 K€. La perte s'élevait, l'année précédente, à 116 K€.

En 2012, la progression du chiffre d'affaires a été régulière, soutenue par le fort développement des ventes sous la marque SAINT JEAN, particulièrement dans les activités quenelle et traiteur. L'exercice aura par contre été fortement impacté par la hausse du cours des matières premières notamment en ce qui concerne les œufs et les produits céréaliers.

Dans ce contexte difficile, SAINT JEAN a inauguré, à travers sa filiale SAINT JEAN BOUTIQUE, sa première boutique de vente de produits sous sa marque à Grenoble.

**La SAS DU ROYANS**, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 115 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 479 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 388 K€.

**La SCI BEMOL**, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 94 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et une perte de 165 K€ suite à la démolition partielle du bâtiment.

**La SCI LES DODOUX**, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 125 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 61 K€.

**La SCI J2FD**, acquise au cours de l'exercice par SAINT JEAN à hauteur de 99,94 %, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 28 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et une perte de 158 K€.

**La société SAINT JEAN BOUTIQUE** est détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON. En décembre, elle a ouvert à Grenoble un magasin dans lequel elle a effectué des investissements pour un montant de 454 K€. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 33 K€ et dégagé une perte de 72 K€. Elle a réalisé une augmentation de capital à hauteur de 500 K€ à laquelle SAINT JEAN et SABETON ont souscrit en totalité proportionnellement à leur part.

**La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**, détenue à 98,17 % par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

La Compagnie a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

Dans le cadre de la réalisation de la voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Péronne, l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) a été pris par le Préfet des Bouches du Rhône fin 2012. L'obtention de cet arrêté permet à l'Etat d'engager les discussions avec la Compagnie en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de cette déviation. Cette acquisition pourrait intervenir au cours de l'exercice 2013. L'Etat prévoit une mise en service de la déviation au cours du premier semestre 2016.

La Communauté de Communes SAN OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux en vue de la constitution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas, dans lequel est inclus le domaine de la Péronne. Au cours de l'exercice 2012, le SAN OUEST PROVENCE a adopté le dossier de création de la ZAC de la Péronne. Le dossier de réalisation de la ZAC devrait être approuvé au cours de l'année 2013.

La Compagnie a poursuivi les travaux nécessaires au développement du projet de village de marques qui doit s'implanter sur une partie du domaine de la Péronne en vue, notamment, de l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale.

Lors de sa séance du 7 septembre 2012, la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) a émis un avis défavorable sur le projet de village de marques, porté par la SNC VILLAGE DE LA PERONNE.

Dans sa séance du 29 janvier 2013, la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), saisie d'un recours porté par la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, a autorisé le projet de village de marques.

Cette autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la CNAC est passible d'un recours devant le Conseil d'Etat et n'est donc pas définitive.

D'autres décisions et autorisations administratives devront être obtenues afin de permettre la réalisation du village de marques.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 335 K€, contre un bénéfice de 1 416 K€ au 31 décembre 2011, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 733 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2012 ressortent à 1,1 M€ contre 2,8 M€ au 31 décembre 2011 compte tenu, notamment, de la distribution d'un dividende de 1,4 M€.

**La société MAS DE LA PERONNE**, détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€.

**La société VILLAGE DE LA PERONNE**, détenue à 99,90 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, a dégagé une perte de 215 K€ provenant principalement de la comptabilisation d'une dépréciation sur les immobilisations corporelles correspondant à l'activation des frais engagés pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale pour le village de marques. Ces immobilisations ont été entièrement dépréciées en raison de l'incertitude liée à l'aboutissement du projet.

## **SOCIETE MERE**

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales. Elle a, par ailleurs, signé un compromis de vente pour son siège social à Dardilly.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 93 K€, après enregistrement notamment :

- de produits de participation d'un montant de 1 389 K€,
- de produits financiers s'élevant à 1 083 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'un produit d'impôt d'un montant de 201 K€,
- d'une dépréciation de 1 718 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie nette de SABETON s'élevait à 19,1 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'élevaient à 66,3 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 66,9 M€ au 31 décembre 2011.

## **COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés de l'exercice 2012, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir une perte part du groupe de 12 K€ contre un bénéfice consolidé part du groupe de 1 573 K€ au 31 décembre 2011.

A la fin de l'exercice, la trésorerie nette des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 20,1 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés part du groupe à 51,6 M€ contre 52,4 M€ l'exercice précédent.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il n'y a pas eu d'évènement significatif depuis la clôture de l'exercice.

## **PERSPECTIVES 2013**

La société SAINT JEAN :

- continuera à développer ses sites de productions particulièrement dans l'activité traiteur et quenelles,
- recherchera des emplacements pour l'ouverture d'autres boutiques dans la région Sud-Est,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits tant dans les ravioles et les pâtes fraîches que dans les quenelles, et développera son activité de produits traiteurs.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne.

## **ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant au lancement de dix nouvelles recettes de pâtes, quenelles et produits traiteurs.

Ainsi en 2012, la gamme des produits à poêler s'est étendue avec une nouvelle référence très innovante, les noisettes de polenta.

Dans la gamme des pâtes, le cappelletti au jambon cru est venu étoffer la gamme.

Sur le marché traiteur, SAINT JEAN a complété ses gammes, par le lancement de trois nouvelles recettes de Box et un nouveau gratin de ravioles au poulet sauce morilles.

Sur le front des quenelles, SAINT JEAN a soutenu le succès de ses Suprêmes Soufflés sous « Skin » en lançant deux nouvelles recettes, l'une aux écrevisses et l'autre à la volaille et aux morilles.

L'année a également été marquée par de nombreux chantiers d'amélioration des recettes, process et emballages : réduction de la dimension des barquettes de pâtes, nouvel emballage pour notre gamme de box permettant un rallongement de la durée de vie et une meilleure visibilité en linéaire.

En 2013, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits, notamment un nouveau gratin, une raviole à poêler biologique, une raviole à poêler aux légumes et une toute nouvelle gamme de risottos.

## **INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES**

### **• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :**

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2012 est de 578 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux, ni risque de liquidité et de trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

### **• Risques juridiques :**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

### **• Risques de changement de contrôle de la société :**

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

## **DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Au 31 décembre 2012, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 1 K€ contre 14 K€ au 31 décembre 2011. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures.

## **EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à 3 408 303 euros divisé en 3 408 303 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

## ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2012, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	<b>% du capital</b>	<b>% des droits vote</b>
Claude GROS (pleine propriété)	0,51	0,55
Claude GROS (nue-propriété)	9,40	-
Marie-Christine GROS- FAVROT	1,20	1,32
CG & ASSOCIES (contrôlée par M. Claude GROS)		
- pleine propriété	6,09	6,67
- usufruit	-	58,31
Enfants GROS (nue-propriété)	43,71	-
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,68	16,01
Public	24,41	17,14
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

M. Claude GROS et sa famille ont déclaré, en décembre 2012, avoir franchi à la hausse, de façon passive, le seuil des 2/3 des droits de vote de SABETON.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2012, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 20 837 actions de la société, représentant 0,61 % du capital.

## DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2012, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 14,10 € et le cours le plus bas de 11,30 €. Au 31 décembre 2012, le cours de l'action était de 12,38 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2012, sur 55 578 titres.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 28 mars 2013, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 13,48 €, le cours le plus bas de 11,48 € et le dernier cours de 12,73 €.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 92 706,81 euros.

Nous vous proposons d'affecter :

- le bénéfice de l'exercice s'élevant à : .....92 706,81 €  
- majoré de la somme de : .....657 119,85 €  
prélevée sur le compte « autres réserves »

soit un total de : .....749 826,66 €

au versement d'un dividende total de : .....(749 826,66 €)

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 €, qui sera payé à compter du 24 juin 2013 à la Lyonnaise de Banque ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2009	0,23 €	40 %
2010	0,22 €	40 %
2011	0,22 €	40 %

### **COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2012, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte part du groupe de 12 209 euros.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même Code, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

### **RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Chantal BEJAR et Martine COLLONGE, Messieurs Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et François MAURISSEAU, ainsi que de la société CG & ASSOCIES, arrivés à expiration à la présente assemblée.

### **AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE**

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire afin d'utiliser, pendant une durée de dix huit mois expirant le 14 décembre 2014, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Directoire la possibilité de procéder, par tous moyens, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons de fixer à 15 € par action le prix d'achat maximum et d'autoriser le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 33 470 actions propres. La société, qui détenait 27 088 actions SABETON au 31 décembre 2011 à un cours moyen de 12 €, en a acheté 1 489 au cours de l'exercice 2012, moyennant le prix global de 17,8 K€, soit à un cours moyen de 11,93 € par action. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2012 a été de 53 €. Elle a acquis 4.893 actions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport moyennant le prix global de 57 K€, soit un cours moyen de 11,61 € dont 4 242 actions proviennent de l'acquisition d'un bloc hors marché à un cours de 11,55 €. Ces actions ont été acquises en vue de leur annulation.

### **B - RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE**

Nous vous rappelons, qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, " *Tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital...*"

La participation des salariés représentant moins de 3 % du capital, nous vous soumettons une résolution conférant au Directoire tous pouvoirs pour réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 500 000 € sur la base d'un prix par action se référant à la moyenne des vingt dernières séances de bourse. Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- autoriserait le Directoire à procéder, sur ses seules délibérations, dans un délai maximum de 24 mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 500 000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,
- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles,
- donnerait au Directoire tous pouvoirs pour fixer, en respectant la somme prévue comme limite par l'Assemblée ainsi que les règles légales et statutaires, les dates et conditions de réalisation de la ou des augmentations de capital, pour constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, et plus généralement prendre toutes dispositions, accomplir tous actes et formalités, et faire tout ce qui sera nécessaire.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale, mais votre Directoire ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer le projet de résolution y afférent qu'il soumet à votre vote.

\*\*\*\*\*

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2012,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2012.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

\*\*\*\*\*

A l'exception du point relatif à l'augmentation de capital réservée aux salariés, nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

# Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

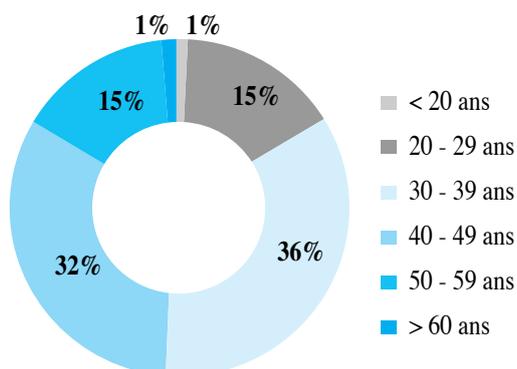
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-102-1 et L.225-105-1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales, environnementales et sociétales au sein de notre société.

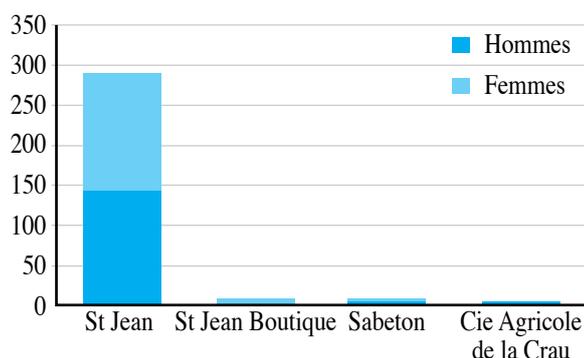
## A – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2012, l'effectif du groupe est de 298 salariés se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

Répartition des salariés par âge - 2012



Effectifs par site au 31 décembre 2012



Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

### Les embauches et les licenciements

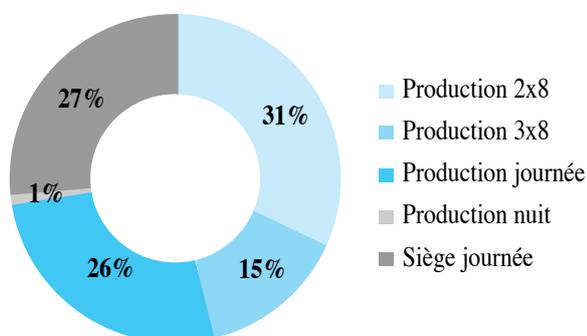
Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2011	Rotation au 31.12.2012
CADRES	F	7,54 %	22,76 %
	M	11,86 %	2,70 %
ETAM	F	8,48 %	5,84 %
	M	14,16 %	10,54 %
OUVRIERS	F	57,14 %	52,24 %
	M	59,24 %	70,39 %

### Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% Evolution
		Année 2011	Année 2012	
CADRES	F	194	192	-1,03 %
	M	257	236	-8,17 %
ETAM	F	102	105	2,94 %
	M	105	108	2,86 %
OUVRIERS	F	71	72	1,41 %
	M	72	73	1,39 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes		100	100	0,0 %

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2011

### *L'organisation du temps de travail - Equivalent Temps Plein 2012*



### *L'absentéisme*

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2012, à 5 % en prenant en compte les absences pour maladie et pour accident du travail.

### *L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci*

Il existe au sein de la société SAINT JEAN :

- un Comité d'Entreprise (C.E.),
- des Délégués du Personnel (D.P.) dans quatre de ses établissements,
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) sur le site de Romans, qui est étendu aux autres sites par le biais de la nomination de salariés référents sécurité qui assistent aux travaux et réunions du C.H.S.C.T.,
- deux délégués syndicaux qui sont élus en tant que représentant du personnel et en tant que membre du Comité d'Entreprise.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité d'Entreprise.

### *Santé et sécurité*

Les démarches de certification OHSAS 18001 chez SAINT JEAN guident les actions en matière de politique santé et sécurité au travail. Dans cette optique, SAINT JEAN s'est engagée à :

- respecter l'ensemble des exigences légales en vigueur et autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects ergonomiques et sécuritaires dans toutes les décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception de nos lignes de production),
- prévenir tous les risques pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité au travail et s'engager dans la prévention des lésions corporelles et atteintes à la santé,
- prévenir les dommages aux personnes qu'ils soient accidentels ou chroniques.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail font des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer avec les salariés les conditions d'une bonne hygiène de vie et dispenser des conseils en nutrition. Des fruits frais sont à disposition des salariés en salles de pause.

### *Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail*

Un accord sur la pénibilité a été signé en 2012 avec les organisations syndicales. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
  - l'amélioration des postes de travail,
  - la mise en place d'actions de formation,
  - l'installation d'aides à la manutention,
  - des actions sur le bruit,
- l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel. Ainsi, près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN a un travail posté en équipe alternante (en équipe 2x8 et 3x8),

- l'aménagement des horaires, en concertation avec les salariés, afin de diminuer les facteurs de pénibilité,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

*Les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles sont les suivants :*

2011				2012			
	Nombre d'accidents avec arrêt	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Nombre d'accidents avec arrêt	Taux de fréquence	Indice de fréquence	% évolution
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>73,69</b>	<b>116,25</b>	<b>28</b>	<b>62,42</b>	<b>98,81</b>	<b>-15 %</b>

2011			2012	
	Nombre de maladies professionnelles reconnues	Indice de fréquence	Nombre de maladies professionnelles reconnues	Indice de fréquence
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7,50</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

*Les politiques mises en œuvre en matière de formation*

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2012 ont été la continuité des actions sur le management de la sécurité, l'amélioration des conditions de travail avec la démarche de certification OHSAS 18001.

En 2012, l'orientation en matière de plan de formation a été :

- de travailler sur l'amélioration et l'ergonomie des postes de travail,
- d'assurer la continuité de la démarche OHSAS,
- de former les salariés afin de limiter les troubles musculo-squelettiques,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, d'utilisation des chariots élévateurs et de sauveteur secouriste du travail (SST),
- d'assurer une formation à tout le personnel sur l'hygiène/qualité et sur l'environnement,
- d'assurer des formations informatiques permettant d'améliorer l'utilisation des outils.

Depuis 2011, des tuteurs ont été désignés et formés ; ils gèrent l'intégration et la formation des nouveaux salariés à leur poste de travail.

*Le nombre total d'heures de formation est le suivant :*

Catégories professionnelles	Sexe	Formation 2012	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	360,5	24,69
	M	417,5	21,88
ETAM	F	462	18,88
	M	594,5	12,80
OUVRIERS	F	680,5	6,59
	M	760	8,95
<b>TOTAL</b>		<b>3 275</b>	

### ***Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes***

Concernant le respect du principe d'égalité hommes / femmes, la société s'engage à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

En effet, fin 2011, la société SAINT JEAN a signé un accord d'entreprise, avec les délégués syndicaux, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :

- un suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- un engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale.

### ***Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées***

La société SAINT JEAN s'engage dans sa politique sociétale à favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Elle va au-delà des obligations légales de 6 % en employant une proportion de personnes handicapées représentant 7,1 % de l'effectif. Elle favorise également le dialogue avec les organismes chargés de l'insertion des travailleurs handicapés.

### ***La politique de lutte contre les discriminations***

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non discrimination.

### ***Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :***

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :

La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran, l'USRP, le club de football de Saint Just de Claix, le club de Rugby de Frans. De temps en temps, des passions de nos salariés sont mises en avant dans notre journal d'entreprise. La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :

Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- à l'abolition effective du travail des enfants :

Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

## **B – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

La société SAINT JEAN s'engage à :

- respecter l'ensemble des exigences légales propres à son activité ainsi que les autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects environnementaux dans toutes ses décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des emballages),
- prévenir tous risques pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et s'investir dans la prévention de la pollution.

De manière plus concrète, les groupes de travail permettent de lancer des projets d'amélioration continue basés sur les résultats de l'analyse environnementale :

- réduction des déchets à la source (déchets organiques et plastiques) et suivi du tri sélectif des déchets,
- recherche et validation de filières pour la valorisation des déchets organiques et plastiques,
- suivi des consommations énergétiques,
- suivi de la consommation d'eau et de la pollution des effluents,
- suivi des produits chimiques et stockage des produits dangereux pour l'environnement sur bac de rétention,
- sensibilisation des sous-traitants aux impacts environnementaux générés sur les sites,
- réduction du risque incendie par la prévention et la formation du personnel.

Le site de SAINT JEAN à Romans est certifié ISO 14001 depuis 2007 et les sites de Bourg de Péage et de Frans sont certifiés depuis 2011.

### **Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les plans d'améliorations.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

**Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :**

- étendre la certification environnementale à tous les sites,
- continuer à réduire à la source les déchets organiques et déchets plastiques,
- réduire de 10 % la consommation d'électricité sur le site de Romans,
- atteindre les objectifs de réduction d'énergie fixés dans les plans d'action,
- mettre en place des formations d'éco-conduites pour les chauffeurs et les commerciaux.

Des plans d'actions sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

**Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

**Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement ses chaudières à gaz.

**Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets et de recyclage, à savoir :

- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets,
- le recyclage de 65 % des déchets par des filières externes,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- le recyclage des déchets organiques dans des filières ped food,
- le recyclage des cartons, papiers, ferrailles et films plastiques dans des filières spécifiques.

**La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement une analyse du bruit.

**La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :

- le suivi quotidien des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs au nettoyage.

Les objectifs 2013 de la consommation d'eau par site sont :

- pour le site de Romans : 2,8 m<sup>3</sup>/tonne fabriquée,
- pour le site de Bourg de Péage : 12 m<sup>3</sup>/tonne fabriquée,
- pour le site de Frans : 6 m<sup>3</sup>/tonne fabriquée,
- pour le site de Saint Just : 8 m<sup>3</sup>/tonne fabriquée.

**La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

La société SAINT JEAN privilégie l'achat de ses matières premières en France et en Europe. Ainsi, 90 % des matières premières viennent d'Europe dont 60 % proviennent de France.

De plus, la société SAINT JEAN a :

- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes.

#### **La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :

- le suivi des consommations de gaz,
- le suivi des consommations d'électricité,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation des régulations et des consommations électriques,
- le remplacement des lampes par des lampes LED,
- la mise en place d'économiseur sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de 800 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

En 2012, 70 % de l'énergie achetée par la société SAINT JEAN sur le site de Romans provenait d'énergie renouvelable.

Les objectifs de consommation de gaz pour 2013 sont :

- Site de Romans : 1 000 kWh/tonne fabriquée
- Site de Bourg de Péage : 750 kWh/tonne fabriquée
- Site de Frans : 1 100 kWh/tonne fabriquée
- Site de Saint Just : 950 kWh/tonne fabriquée

Les objectifs de consommation d'électricité pour 2013 sont :

- Site de Romans : 1 200 kWh/tonne fabriquée
- Site de Bourg de Péage : 2 800 kWh/tonne fabriquée
- Site de Frans : 600 kWh/tonne fabriquée
- Site de Saint Just : 800 kWh/tonne fabriquée

#### **L'utilisation des sols**

Les sociétés du groupe SABETON ne sont pas concernées par ce point.

#### **Le changement climatique**

L'activité de SAINT JEAN n'a pas d'impact significatif sur les rejets de gaz à effet de serre. De plus, elle assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé.

#### **Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion en limitant l'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

### **C – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 50 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela est possible.

Pour 2013, au travers d'un plan d'investissement de plus de 6,5 millions d'euros, la société espère continuer à se développer et prévoit l'embauche de plus de 10 salariés.

**Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec deux associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse ou avec l'Isara.

La société SAINT JEAN soutient aussi les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme le Cluster Bio.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

**Les actions de partenariat ou de mécénat**

La société SAINT JEAN soutient depuis 3 ans plusieurs organisations par le biais du mécénat :

- elle apporte son soutien aux Nuits de Fourvière afin d'aider et de promouvoir la création artistique en région,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « l'Union Sportive Romanaise et Péageoise », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe.

**La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En particulier, plus de 60 % des achats réalisés par la société SAINT JEAN le sont en France et plus de 90 % en Europe communautaire et Suisse.

Les fournisseurs certifiés ISO 14000 bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

**L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2012, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes handicapées, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

## **I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance**

#### ***1.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance***

SABETON est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La gestion repose sur la distinction entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 18, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour la conclusion, tant pour la société que pour ses filiales directes et indirectes, des opérations suivantes :

- propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'assemblée,
- proposition de modification des statuts,
- vente ou acquisition de fonds de commerce ou acquisition d'immeubles par nature,
- acquisition de titres de participations pour un montant supérieur à 5 % du capital,
- signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social,
- opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,
- proposition de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- mise en place de plans d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est organisé par un règlement intérieur.

#### ***1.1.2. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance***

##### ***- Le Directoire***

Au 31 décembre 2012, le Directoire est composé de deux membres. La durée du mandat des membres du Directoire est de six ans, elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

##### ***- Le Conseil de Surveillance***

Au 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance était composé de six membres, dont cinq indépendants. Sa composition est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion du Directoire.

### **1.1.3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance détermine, le cas échéant, la rémunération du Président et Vice-Président ainsi que la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres par le Conseil de Surveillance. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 40 K€.

## **1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé**

### **1.2.1. Fréquence des réunions**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre afin d'entendre le rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

### **1.2.2. Invités au Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance invite à ses réunions de façon permanente les membres du Directoire.

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

### **1.2.3. Contenu des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la cession d'actifs et des projets d'investissements, du montant des jetons de présence et de leur répartition, et d'une convention de prestations de services et de trésorerie avec une filiale.

## **1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance**

### **1.3.1. Modalités d'accès des membres du Conseil de Surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil**

Préalablement à chaque réunion du Conseil de Surveillance, les membres reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a fourni au Conseil de Surveillance cinq rapports.

## **1.4. Organisation et fonctionnement des comités**

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil de Surveillance afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance à leur demande.

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de la société.

## **II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

## **III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **3.2. Description de l'environnement du contrôle interne**

#### ***3.2.1. Acteurs du contrôle interne***

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Directoire, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

#### ***3.2.2. Maîtrise des risques***

*Risques liés à la protection des actifs :*

Au-delà de la couverture assurances des actifs, la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc.). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

*Risques informatiques :*

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

#### ***3.2.3. Règles de délégations de responsabilités***

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Directoire, engager des investissements et désinvestissements, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, embaucher et licencier des cadres, engager des actions en justice.

#### ***3.2.4. Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires***

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

### **3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère**

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

#### **3.3.1. Organisation du système comptable**

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

#### **3.3.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

*Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :*

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

*Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :*

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- assiste les Commissaires aux Comptes dans leur mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

### ***3.3.3. Organisation de l'information financière***

Au sein de la société, le Président du Directoire et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 28 mars 2013

François MAURISSEAU  
Président du Conseil de Surveillance

## Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

### LISTE DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES POUR L'EXERCICE 2012

**M. Claude GROS**, Président du Directoire de SABETON, est également :

- Président de CG & ASSOCIES S.A.S,
- Président de SAINT JEAN S.A.S,
- Président de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la S.A.S MAS DE LA PERONNE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN S.A.S, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la S.N.C VILLAGE DE LA PERONNE.

En 2012, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

**M. Guillaume BLANLOEIL**, membre du Directoire de SABETON, est également :

- Directeur Général non mandataire de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

En 2012, sa rémunération brute chez SABETON s'est élevée à 12 K€ et chez SAINT JEAN à 202 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**M. François MAURISSEAU**, Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2012, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

**M. Laurent DELTOUR**, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2012, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 7 500 €. En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE HOLDING.

**Mme Chantal BEJAR**, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, n'exerce aucun autre mandat.

En 2012, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €.

**M. Marc CHAPOUTHIER** est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2012, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €. En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société MC CONSEIL.

**Mme Aline COLLIN** est représentant permanent de CG & ASSOCIES S.A.S au Conseil de Surveillance de SABETON et également représentant permanent de CG & ASSOCIES S.A.S au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2012, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN est Directeur Général de CYPANGO S.A.S.

**Mme Martine COLLONGE** est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2012, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL et administrateur de la société A.S.T GROUPE.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	3 779 206	3 779 206	3 779 206	3 408 303	3 408 303
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 779 206	3 779 206	3 779 206	3 408 303	3 408 303
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	233 612	205 487	529 531	273 596	257 077
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2 654 355	10 110 859	8 558 423	461 305	986 481
- Impôts sur les bénéfices	112 035	139 756	203 210	203 565	(201 122)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	6 193 282	797 682	7 920 778	946 680	92 707
- Montant des bénéfices distribués	793 633	869 217	749 827	749 827	(1) 749 827
<b>III - RESULTAT PAR ACTION</b>					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,67	2,64	2,21	0,08	0,35
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1,64	0,21	2,10	0,28	0,03
- Dividende net distribué à chaque action	0,21	0,23	0,22	0,22	(1) 0,22
<b>IV - PERSONNEL</b>					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	399 637	379 913	573 143	575 418	475 697
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	189 565	193 206	268 749	269 812	251 611

(1) proposition de distribution pour les 3 408 303 actions composant le capital social à ce jour.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2012 sur les titres Sabeton*

<b>Mandataires sociaux</b>	<b>Achat d'actions</b>	<b>Vente d'actions</b>	<b>Prix moyen par action</b>
M. Claude GROS, Président du Directoire dans le cadre du P.E.E.	581	-	12,78 €
M. Guillaume BLANLOEIL, Membre du Directoire dans le cadre du P.E.E.	647	-	12,05 €
M. François MAURISSEAU, Président du Conseil de Surveillance	470	-	12,60 €
Mme Aline COLLIN, Représentant CG & ASSOCIES Membre du Conseil de Surveillance	97	-	12,51 €
Mme Martine COLLONGE, Membre du Conseil de Surveillance	140	-	13,25 €
<b>Personnes liées</b>	<b>Achat d'actions</b>	<b>Vente d'actions</b>	<b>Prix moyen par action</b>
à Mme Aline COLLIN, Représentant CG & ASSOCIES Membre du Conseil de Surveillance	21	-	12,60 €

## *Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte*

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de la société vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de sa gestion, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 ainsi que l'affectation du résultat et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

### **OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport de gestion du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

### **OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total net du bilan de 67 489 321,11 euros et un résultat net de 92 706,81 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé part du groupe négatif de 12 209 euros, n'a soulevé aucune remarque particulière.

### **RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte et en approuve les termes.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012 et à adopter les résolutions proposées dans le cadre de cette Assemblée Générale Mixte, à l'exception de la douzième résolution sur l'augmentation de capital réservée aux salariés que nous vous demandons de ne pas agréer.

Le Conseil de Surveillance

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2012</b>			<b>31.12.2011</b>
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets , licences, marques, procédés	8	8	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	91	46	45	45
Constructions	607	537	70	87
Autres immobilisations corporelles	85	77	8	10
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	33 759	10 641	23 118	24 629
Créances rattachées à des participations	23 821	-	23 821	24 377
Autres titres immobilisés	343	-	343	325
	<b>58 714</b>	<b>11 309</b>	<b>47 405</b>	<b>49 473</b>
Actif circulant				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	899	-	899	836
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	424	-	424	757
<b>DISPONIBILITES</b>	18 748	-	18 748	18 920
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	13	-	13	10
	<b>20 084</b>	<b>-</b>	<b>20 084</b>	<b>20 523</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>78 798</b>	<b>11 309</b>	<b>67 489</b>	<b>69 996</b>

au 31 décembre 2012

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 408	3 408
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	52 507	52 304
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	93	947
Provisions réglementées	282	297
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION</b>	<b>66 268</b>	<b>66 934</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>280</b>	<b>232</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	638	2 439
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76	114
Dettes fiscales et sociales	227	277
Autres dettes	-	-
	<b>941</b>	<b>2 830</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>67 489</b>	<b>69 996</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Montant net du chiffre d'affaires	257	274
Transferts de charges, autres produits	674	-
	<b>931</b>	<b>274</b>
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(259)	(261)
Impôts, taxes et versements assimilés	(34)	(41)
Salaires et traitements	(476)	(575)
Charges sociales	(252)	(270)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(20)	(19)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(8)	(1)
Autres charges	(714)	(34)
	<b>(1 763)</b>	<b>(1 201)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(832)</b>	<b>(927)</b>
Produits financiers :		
de participations	1 736	520
d'intérêts et charges assimilées	728	837
reprises dépréciations financières	-	694
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	12
	<b>2 472</b>	<b>2 063</b>
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(1 755)	-
intérêts et charges assimilées	(12)	(1)
	<b>(1 767)</b>	<b>(1)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>705</b>	<b>2 062</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>(127)</b>	<b>1 135</b>
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	4	-
amortissements dérogatoires	15	15
	<b>19</b>	<b>15</b>
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>19</b>	<b>15</b>
Impôts sur les bénéfices	201	(203)
Total des produits	3 623	2 352
Total des charges	(3 530)	(1 405)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>93</b>	<b>947</b>

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2013 par le Directoire.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### METHODES COMPTABLES

#### Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- agencements de terrains	10 ans
- constructions	de 10 à 20 ans
- agencements des constructions	de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

#### Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 8,31 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

#### Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

#### Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 40 K€ selon la méthode rétrospective en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 2 % pour les cadres et de 1,5 % pour les non cadres, d'un taux d'actualisation de 3,15 % et d'un taux de charges sociales moyen de 45,43 %. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2012.

## Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

### Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Immobilisations corporelles	818	1	34	784
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 153	-	-	19 153
. titres SAINT JEAN	13 457	-	-	13 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	7	245	-	252
. autres titres	325	18	-	343
. avances aux filiales	24 378	2 603	3 159	23 822
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>59 041</b>	<b>2 867</b>	<b>3 193</b>	<b>58 715</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>				
Immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Immobilisations corporelles	674	20	34	660
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	8 886	1 718	-	10 604
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	-	37	-	37
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>9 568</b>	<b>1 775</b>	<b>34</b>	<b>11 309</b>

### Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2011	31.12.2012
CM-CIC Union Plus	757	424
<b>TOTAL VMP</b>	<b>757</b>	<b>424</b>
Dépôts à terme (DAT)	18 300	18 100
Intérêts à recevoir sur DAT	604	625
<b>TOTAL DES DAT</b>	<b>18 904</b>	<b>18 725</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 661</b>	<b>19 149</b>

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2012.

### Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2012, la société détenait 28 577 actions propres pour un montant de 343 K€.

### Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à 3 408 303 euros divisé en 3 408 303 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

**Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2012</b>	<b>66 934</b>
<b>Variations en cours d'exercice :</b>	
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action <sup>(1)</sup>	(744)
- variation des provisions réglementées	(15)
- résultat de l'exercice	93
<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2012 avant affectation du résultat</b>	<b>66 268</b>

<sup>(1)</sup> au jour de la distribution :

- dividendes pour les 3 408 303 actions composant le capital de : 750 K€
- retraitement des dividendes sur 27 088 actions propres détenues, soit : (6) K€

**Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

	31.12.2011	Dotations	Reprises		31.12.2012
			Utilisées	Non utilisées	
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>					
Provisions réglementées	297	-	14	-	283
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	31	9	-	-	40
. provision pour impôts	200	40	-	-	240
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	8 886	1 718	-	-	10 604
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	-	37	-	-	37
Dépréciation des créances sur cession GPF&A	674	-	674	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>10 088</b>	<b>1 804</b>	<b>688</b>	<b>-</b>	<b>11 204</b>

**Note 7 - ENTREPRISES LIEES**

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
<b>POSTES DU BILAN</b>			
Immobilisations financières et créances rattachées	57 580	57 580	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	899	66	833
Emprunts et dettes financières diverses	638	638	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76	-	76
<b>POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b>			
Produits de participations	1 389	1 389	-
Dépréciation des immobilisations financières	1 755	1 755	-
Intérêts et charges assimilées (produits)	347	347	-
Intérêts et charges assimilées (charges)	13	13	-

**Transactions significatives effectuées avec des parties liées**

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	158
SAINTE JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90

### Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

### Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	75
. Dettes fiscales et sociales	48

**123**

Montant des produits à recevoir :

. Intérêts courus sur dépôts à terme	625
. Autres créances	3

**628**

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	13
---------------------------	----

### Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2012	31.12.2011
Prestations de services	257	273
<b>TOTAL</b>	<b>257</b>	<b>273</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

### Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2012	31.12.2011
Produits de participations	1 389	269
Produits sur VMP et DAT	735	849
Autres produits	348	251
Reprise dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	-	694
<b>Total produits financiers</b>	<b>2 472</b>	<b>2 063</b>
dont entreprises liées	1 737	1 214
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	1 718	-
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	37	-
Intérêts sur avance	13	1
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 768</b>	<b>1</b>
dont entreprises liées	1 768	1
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>704</b>	<b>2 062</b>

### Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2012	31.12.2011
Produits exceptionnels divers	19	15
Charges exceptionnelles diverses	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>19</b>	<b>15</b>

**Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(126)	-	(126)
Résultat exceptionnel	18	-	18
Provision pour impôt	-	(40)	(40)
Produit net du à l'intégration fiscale	-	241	241
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(108)</b>	<b>201</b>	<b>93</b>

**Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**Note 15 - EFFECTIF**

Au 31 décembre 2012, SABETON employait cinq personnes.

**Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevés à 40 K€.

En ce qui concerne les membres du Directoire de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ et par SAINT JEAN s'est élevée à 202 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantage en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

SABETON	MAZARS		BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	
	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>AUDIT</b>				
Certification des comptes	15 600 €	100 %	10 400 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
<b>CONSEIL</b>	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>	<b>100 %</b>	<b>10 400 €</b>	<b>100 %</b>

## Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements reçus

Néant

### Engagements donnés

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN, à un prix d'exercice, d'une valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2012, de 11,11 euros par action et exerçable du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés de la société s'élèvent à 240 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

## Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, MAS DE LA PERONNE, SAINT JEAN BOUTIQUE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

## Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

### Provisions réglementées

Amortissements dérogatoires	64	
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		21

### Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	30	
Provision pour engagements de retraite	40	
Provision pour impôt	240	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		103

## Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	93	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(15)	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	5	
	<hr/>	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	83	

## Filiales et participations

(en milliers d'euros )	<b>CIE AGRICOLE DE LA CRAU</b> 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	<b>SAINTE JEAN</b> 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	<b>SAS DU ROYANS</b> 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	<b>SAINTE JEAN BOUTIQUE</b> 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS
Capital	920	1 220	915	515
Capitaux propres autres que le capital	184	3 029	1 550	(76)
Quote part du capital détenue (en %)	98,17	100	49	49
Valeur comptable brute des titres détenus	19 153	13 457	896	252
Valeur comptable nette des titres détenus	8 549	13 457	896	215
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	114	13 902	9 199	79
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	275	49 418	2 115	33
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(335)	(1 012)	479	(72)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	1 389	-	-	-

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société étant constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS  
Pierre BELUZE

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

#### **Première convention**

- Personne concernée : Monsieur Claude GROS en sa qualité de Président du Directoire de la société SABETON et de Président de la société SAINT JEAN
- Nature et objet : Octroi d'une option d'achat sur des actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE
- Autorisation : Conseil de Surveillance du 26 juillet 2012
- Modalités : votre Conseil de Surveillance a approuvé l'octroi par la société SABETON à la société SAINT JEAN d'une nouvelle

option d'achat portant sur 490 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE souscrites en décembre 2011 et exerçable à tout moment au prix de 10,4 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2012, cette option n'a pas été exercée.

#### **Deuxième convention**

- Personne concernée : Monsieur Guillaume BLANLOEIL en sa qualité de membre du Directoire de SABETON et de Gérant de la SCI J2FD
  - Nature et objet : Prêt à la SCI J2FD
  - Autorisation : Conseil de Surveillance du 20 juin 2012
  - Modalités : votre Conseil de Surveillance a autorisé le prêt d'un montant maximal de 600 K€ consenti par SABETON à la SCI J2FD et rémunéré au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.
- Au 31 décembre 2012, le prêt consenti par votre société ressort à un montant de 519 K€ et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 7,6 K€.

#### **Troisième convention**

- Personne concernée : Monsieur Guillaume BLANLOEIL en sa qualité de représentant de la société SAINT JEAN, elle-même Présidente de la société SAINT JEAN BOUTIQUE, et de membre du Directoire de SABETON
  - Nature et objet : Avance en compte courant à SAINT JEAN BOUTIQUE
  - Autorisation : Conseil de Surveillance du 20 juin 2012
  - Modalités : votre Conseil de Surveillance a autorisé l'avance en compte courant d'un montant maximal de 1 200 K€ consentie par SABETON à SAINT JEAN BOUTIQUE et rémunérée au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.
- Au 31 décembre 2012, l'avance en compte courant consentie par votre société ressort à un montant de 79 K€ et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 2,2 K€.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, moyennant un montant d'honoraires mensuels de 8,33 K€ hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 158,3 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2012.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU au titre de l'exercice est un déficit de 328 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2012.

#### **Avec la société SAINT JEAN**

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société SAINT JEAN. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société SAINT JEAN au titre de l'exercice est un déficit de 617 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2012.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 4 483 actions de la SAS DU ROYANS exerçable à tout moment au prix d'achat de 200 € l'action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2012, cette option n'a pas été exercée.
- Signature d'une convention de prestation de services avec la société SAINT JEAN prévoyant la facturation par SABETON d'honoraires d'un montant mensuel de 7,5 K€ HT, honoraires révisables en fin d'année en fonction des travaux réellement effectués.

La somme de 90,2 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2012.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 245 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE au prix de 10 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4% capitalisé. Au 31 décembre 2012, cette option n'a pas été exercée.

#### **Avec la société MAS DE LA PERONNE**

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte du MAS DE LA PERONNE moyennant un montant d'honoraires annuel de 2,4 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 2,4 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2012.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société MAS DE LA PERONNE. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société MAS DE LA PERONNE au titre de l'exercice est un déficit de 6 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2012.

#### **Avec la SAS DU ROYANS**

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la SAS DU ROYANS, moyennant un montant d'honoraires annuel de 6 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 6 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2012.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la SAS DU ROYANS au titre de l'exercice est un bénéfice de 723 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2012.

**Avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE**

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société SAINT JEAN BOUTIQUE au titre de l'exercice est un déficit de 72 K€.

Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la durée restant à courir de l'option en cours au sein du groupe SABETON, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012, et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2012.

**Avec les sociétés SAINT JEAN, COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, MAS DE LA PERONNE et SAS DU ROYANS**

- Signature d'une convention de gestion de trésorerie et d'avances intragroupe entre votre société et ses filiales, permettant notamment une gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe.

Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2012. Votre société a perçu à ce titre des produits financiers nets de 175,4 K€, présentés en résultat financier au 31 décembre 2012.

**Avec les membres du Directoire**

Attribution à Monsieur Claude GROS et à Monsieur Guillaume BLANLOEIL, d'une option d'achat portant, pour chacun, sur 80 000 actions soit 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS  
Pierre BELUZE

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SABETON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS  
Pierre BELUZE

## *Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 500 000 euros, réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'émission des actions ordinaires à émettre donné dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS  
Pierre BELUZE

## ORDRE DU JOUR

### Partie ordinaire

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Autorisation au Directoire pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

### Partie extraordinaire

- Rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Directoire :
  - d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence d'une somme de 500 000 euros, par la création d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,
  - de modifier l'article 6 des statuts en conséquence des émissions intervenues.

## PROJETS DE RESOLUTIONS

### RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 92 706,81 €.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter :

- le bénéfice de l'exercice s'élevant à : ..... 92 706,81 €
- majoré de la somme de : ..... 657 119,85 €  
prélevée sur le compte « autres réserves »

soit un total de : ..... 749 826,66 €

au versement d'un dividende total de : ..... (749 826,66 €)

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 € qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ouvrira droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 %. Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Ce dividende sera payé à compter du 24 juin 2013 à la Lyonnaise de Banque.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende</b>	<b>Taux de réfaction</b>
2009	0,23 €	40 %
2010	0,22 €	40 %
2011	0,22 €	40 %

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte consolidée part du groupe de 12 209 €.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, déclare approuver successivement chacune des conventions qui y sont énoncées.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CG & ASSOCIES pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Chantal BEJAR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François MAURISSEAU pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Directoire, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 15 € par action,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 5 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation. La présente autorisation est donnée pour une période de dix huit mois.

## **RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- autorise le Directoire à procéder, sur ses seules délibérations, dans un délai maximum de 24 mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 500 000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et sur la base d'un prix par action se référant à la moyenne des vingt dernières séances de bourse.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital, et à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts,
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

## Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2012	31.12.2011
		IFRS	IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	220	176
Immobilisations corporelles	3.3	27 261	29 216
Immeubles de placement	3.4	-	2 031
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	1 929	-
Autre actifs non courants	3.5	21	18
Actifs d'impôts non courants		-	-
<b>Total actifs non courants</b>		<b>35 362</b>	<b>37 372</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	3.6	2 633	2 475
Clients et comptes rattachés	3.7	5 383	4 909
Autres actifs courants	3.8	2 221	2 218
Actifs d'impôts courants		819	179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	20 083	21 661
<b>Total actifs courants</b>		<b>31 139</b>	<b>31 442</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>66 501</b>	<b>68 814</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2012 IFRS</b>	<b>31.12.2011 IFRS</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	4.1	3 408	3 408
Réserves consolidées	4.2	48 160	47 354
Résultat de l'exercice part du groupe		(12)	1 573
Intérêts minoritaires		20	52
<b>Total capitaux propres</b>		<b>51 576</b>	<b>52 387</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	864	1 206
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 989	2 391
Provisions à long terme	4.5	657	611
Autres passifs non courants	4.6	940	1 056
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4 450</b>	<b>5 264</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	5 823	6 817
Emprunts à court terme	4.3	3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	343	441
Passifs d'impôts courants		-	-
Autres passifs courants	4.9	4 306	3 902
<b>Total passifs courants</b>		<b>10 475</b>	<b>11 163</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>66 501</b>	<b>68 814</b>

## Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2012 IFRS	31.12.2011 IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	5.1	<b>48 518</b>	<b>46 201</b>
Autres produits de l'activité		9	-
Achats consommés		(20 536)	(19 089)
Charges de personnel	5.2	(12 965)	(12 324)
Charges externes		(10 721)	(10 419)
Impôts et taxes		(1 121)	(1 069)
Dotations aux amortissements		(4 246)	(4 734)
Dotations aux provisions		(388)	(85)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		70	74
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	333	272
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>(1 047)</b>	<b>(1 173)</b>
Autres produits opérationnels	5.4	163	2 829
Autres charges opérationnelles	5.5	(325)	(11)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(1 209)</b>	<b>1 645</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	745	860
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(72)	(282)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>673</b>	<b>578</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>(536)</b>	<b>2 223</b>
Autres produits et charges financières		21	14
Charge d'impôts	5.8	497	(638)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(18)</b>	<b>1 599</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>(12)</b>	<b>1 573</b>
<b>RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES</b>		<b>(6)</b>	<b>26</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>	5.10	<b>(0,004 €)</b>	<b>0,44 €</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION</b>	5.10	<b>(0,004 €)</b>	<b>0,44 €</b>

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2012 IFRS	31.12.2011 IFRS
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(18)</b>	<b>1 599</b>
Autres éléments du résultat global	-	-
<b>TOTAL DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(18)</b>	<b>1 599</b>
<b>TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE</b>	<b>(12)</b>	<b>1 573</b>
<b>TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>(6)</b>	<b>26</b>

## *Etat des variations des capitaux propres consolidés*

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010 en normes IFRS</b>	<b>3 779</b>	<b>9 558</b>	<b>42 793</b>	<b>-</b>	<b>56 130</b>	<b>31</b>	<b>56 161</b>
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(371)				(371)		(371)
Opérations sur titres autodétenus			(4 253)		(4 253)		(4 253)
Dividendes			(744)		(744)	(5)	(749)
Résultat global total de l'exercice			1 573		1 573	26	1 599
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011 en normes IFRS</b>	<b>3 408</b>	<b>9 558</b>	<b>39 369</b>	<b>-</b>	<b>52 335</b>	<b>52</b>	<b>52 387</b>
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves			(7)		(7)		(7)
Opérations sur titres autodétenus			(17)		(17)		(17)
Dividendes			(744)		(744)	(26)	(770)
Résultat global total de la période			(12)		(12)	(6)	(18)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012 en normes IFRS</b>	<b>3 408</b>	<b>9 558</b>	<b>38 589</b>	<b>-</b>	<b>51 555</b>	<b>20</b>	<b>51 575</b>

## Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net consolidé (1)</b>	<b>(18)</b>	<b>1 599</b>
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions (2)	4 504	4 776
Autres produits et charges	(8)	-
Plus et moins-values de cession	206	(1)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>4 684</b>	<b>6 374</b>
Coût de l'endettement financier net	(673)	(578)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	(497)	638
Impôt versé	(545)	(1 389)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt</b>	<b>2 969</b>	<b>5 045</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 110)	2 225
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE ( A )</b>	<b>1 859</b>	<b>7 270</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 527)	(4 904)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	8
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(4)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	2
Incidence des variations de périmètre	(1)	-
Variation des prêts et avances consentis	-	(5)
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( B )</b>	<b>(2 515)</b>	<b>(4 899)</b>
Achats d'actions propres	(18)	(4 625)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(742)	(744)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(26)	(5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	21	-
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(831)	(6 594)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	674	578
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT ( C )</b>	<b>(922)</b>	<b>(11 390)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = ( A + B + C )</b>	<b>(1 578)</b>	<b>(9 019)</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>21 657</b>	<b>30 676</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>	<b>20 079</b>	<b>21 657</b>

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	20 083	21 661	30 679
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(4)	(4)	(3)
<b>Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>20 079</b>	<b>21 657</b>	<b>30 676</b>

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Directoire du 28 mars 2013.

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Immeuble de Dardilly :

Un compromis de vente a été signé en 2012 pour le siège social de Dardilly pour un prix supérieur à sa valeur nette comptable. Cet immeuble, antérieurement classé en immeubles de placement, a été reclassé en actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2012.

## 1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011
SABETON SA	958.505.729	-	-	-	-	Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	98,17 %	98,17 %	98,17 %	98,17 %	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
MAS DE LA PERONNE SAS	444.248.272	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
VILLAGE DE LA PERONNE SNC	534.496.005	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI J2FD <sup>(1)</sup>	500.716.113	100 %	-	100 %	-	IG	-

IG : intégration globale

<sup>(1)</sup> acquise en juillet 2012. La SCI J2FD est propriétaire d'un local commercial loué à la société SAINT JEAN BOUTIQUE SAS qui commercialise les produits de la société SAINT JEAN SAS.

L'évolution du périmètre ne concerne que l'acquisition de la SCI J2FD.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et tel que publié par l'IASB.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires. Les nouvelles normes obligatoires au 31 décembre 2012 n'ont pas d'effet sur les comptes consolidés.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2012, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes.

## 2.2. Modalités retenues

### GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

### ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

### ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

L'ensemble immobilier de Dardilly antérieurement comptabilisé en immeuble de placement a été reclassé en actif financier disponible à la vente du fait de la signature d'un compromis de vente.

L'ensemble immobilier de Dardilly a été évalué à sa juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 lors du passage aux normes IFRS, date à laquelle la norme IAS 40 a été appliquée par anticipation. Pour les exercices suivants, il a été décidé de ne pas enregistrer les variations de juste valeur.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type de composant	Bureaux de DARDILLY	
	% total	Durée
Gros œuvre	30	(1) Néant
Façade	15	30 ans
Installations générales et techniques	30	15 ans
Agencements	25	10 ans

(1) Depuis l'origine, le composant gros œuvre n'est pas amorti, la juste valeur du bien étant supérieure à la valeur nette comptable.

D'après une évaluation faite par un expert immobilier au 31 décembre 2009 et compte tenu du compromis de vente signé, il n'existe pas de perte de valeur, la juste valeur des bureaux de DARDILLY est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

## IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

### *Amortissement des immobilisations corporelles*

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués <sup>(1)</sup>
Gros œuvres des constructions .....	30 ans	
Façades .....	25 ans	
Installations générales et techniques .....	10 ans	
Agencements des constructions .....	10 ans	
Matériels .....	5 ans	3 - 10 ans
Installations générales .....	5 à 10 ans	
Matériel de transport .....	4 ans	
Matériels de bureau et informatique .....	3 ans	
Mobiliers .....	5 ans	

<sup>(1)</sup> Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

### *Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IAS 14 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

### Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition, au 31 décembre 2012, sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2012	31.12.2011
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
<b>TOTAL</b>	<b>5 931</b>	<b>5 931</b>

#### *UGT Gestion de Patrimoine :*

Les biens fonciers et immobiliers de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU ont été évalués au cours de l'année 2010 à 12 576 K€ par un expert National Agréé par la Cour de Cassation. Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé.

#### *UGT Agroalimentaire :*

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2012 réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans.
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini.
- taux d'actualisation de 8,31 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 2,31%), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

### STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

### CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

## TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

## PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 657 K€ selon la méthode rétrospective en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,15 % et des paramètres suivants :

	<b>Taux de revalorisation des salaires</b>	<b>Taux de charges sociales</b>
SABETON	1,5 % non cadre et 2,0 % cadre	45,43 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	2,0 %	35,57 %
SAINT JEAN	1,0 %	42,56 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2012. Les écarts actuariels sont enregistrés en résultat.

## IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %, à l'exception de l'écart d'évaluation de l'immeuble de Dardilly qui bénéficie d'un taux d'impôt réduit à 19 % instauré par la Loi de Finance 2012 sur les plus-values immobilières.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

## OPERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS ET ASSIMILES

La société SABETON a consenti des options d'achat sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2012, de 11,11 euros par action et exerçables du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options sont subordonnées à la réalisation de certaines conditions de présence dans l'entreprise. Ces options d'achat sont, par ailleurs, assorties d'options de vente exerçables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, dont le prix est basé sur des critères de performance financière et économique.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements provenant de ces options doivent être comptabilisés en « passifs financiers ».

Cependant, la formule d'évaluation de ces options de vente est basée sur les performances futures de SAINT JEAN en retenant des critères de rentabilité et de développement à la date d'exercice des options.

En conséquence, les options de vente, exerçables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, ne pouvant pas être évaluées de façon fiable, ne sont pas comptabilisées mais mentionnées en engagements hors bilan à la note 6.6.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

## RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

## 2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

## 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2011	Valeur brute			31.12.2012	Valeur nette	
		Entrées	Variations de périmètre	Sorties		31.12.2011	31.12.2012
Sous-groupe C.A.I.C (1)	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN (2)	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT (2)	341	-	-	-	341	341	341
<b>TOTAL</b>	<b>5 931</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 931</b>	<b>5 931</b>	<b>5 931</b>

(1) filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000

(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
<b>TOTAL</b>	<b>5 931</b>	<b>313</b>	<b>5 618</b>

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2011	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2012
VALEURS BRUTES				
Logiciels	777	139	8	908
<b>TOTAL</b>	<b>777</b>	<b>139</b>	<b>8</b>	<b>908</b>
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(601)	(93)	(7)	(687)
<b>TOTAL</b>	<b>(601)</b>	<b>(93)</b>	<b>(7)</b>	<b>(687)</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>176</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>220</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2011	Acquisition/dotation	Cession/reprise	Variation de périmètre	31.12.2012
VALEURS BRUTES					
Terrains (crédit-bail)	266	-	-	-	266
Autres terrains	1 684	-	-	19	1 703
Constructions (crédit-bail)	3 051	-	-	-	3 051
Autres constructions	23 061	36	315	362	23 144
Inst tech., matériel et outillage	23 775	864	80	-	24 559
Autres	5 960	583	80	-	6 463
Immobilisations en cours	206	353	43	-	516
Avances et acomptes	8	364	9	-	363
<b>TOTAL</b>	<b>58 010</b>	<b>2 200</b>	<b>527</b>	<b>381</b>	<b>60 064</b>
AMORTISSEMENTS					
Terrains	(139)	(7)	-	-	(146)
Constructions (crédit-bail)	(1 409)	(151)	-	-	(1 560)
Autres constructions	(7 662)	(1 349)	(107)	-	(8 904)
Inst tech., matériel et outillage	(17 338)	(1 878)	(72)	-	(19 144)
Autres	(2 246)	(666)	(74)	-	(2 838)
Immobilisations en cours	-	(212)	-	-	(212)
<b>TOTAL</b>	<b>(28 794)</b>	<b>(4 263)</b>	<b>(253)</b>	<b>-</b>	<b>(32 804)</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>29 216</b>	<b>(2 063)</b>	<b>274</b>	<b>-</b>	<b>27 260</b>

### 3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011	Reclassement	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2012
VALEURS BRUTES DES TERRAINS					
- Dardilly	-	807	-	-	807
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>807</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>807</b>
VALEURS BRUTES DES CONSTRUCTIONS					
- Dardilly	-	2 040	-	-	2 040
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>2 040</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 040</b>
AMORTISSEMENTS					
- Dardilly	-	(816)	(102)	-	(918)
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>(816)</b>	<b>(102)</b>	<b>-</b>	<b>(918)</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>-</b>	<b>2 031</b>	<b>(102)</b>	<b>-</b>	<b>1 929</b>

### 3.5. Autres actifs non courants

	31.12.2011	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2012
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	15	-	-	15
Autres immobilisations financières	3	3	-	6
Dépréciations	-	-	-	-
<b>MONTANT NET</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>21</b>

### 3.6. Stocks et en cours

	31.12.2012	31.12.2011
Stocks matières premières	2 017	1 943
Stocks produits finis	601	532
Stocks marchandises	15	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 633</b>	<b>2 475</b>

### 3.7. Clients et comptes rattachés

	31.12.2012	31.12.2011
Créances clients	5 328	4 895
Créances douteuses	251	201
Dépréciations des créances douteuses	(196)	(187)
<b>MONTANT NET</b>	<b>5 383</b>	<b>4 909</b>

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

#### Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2011	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2012
		Utilisée	Non utilisée		
187	81	39	33	-	196

#### Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2012		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	24	24	-
SAINT JEAN	911	227	684
<b>TOTAL</b>	<b>935</b>	<b>251</b>	<b>684</b>

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car il est estimé que leur valeur probable de réalisation est égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2013.

Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé.

### 3.8. Autres actifs courants

	31.12.2012	31.12.2011
Avances et acomptes sur commandes	36	20
Etat, TVA et autres créances	1 073	1 821
<b>Autres créances en valeur brute</b>	<b>1 109</b>	<b>1 841</b>
Dépréciations des créances	-	(674)
<b>Autres créances en valeur nette</b>	<b>1 109</b>	<b>1 167</b>
Charges constatées d'avance	1 112	1 051
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 221</b>	<b>2 218</b>

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

### 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2012	31.12.2011
SICAV	464	804
Actions et obligations	16	824
<b>TOTAL DES VMP</b>	<b>480</b>	<b>1 628</b>
Dépréciations	-	-
<b>MONTANT NET DES VMP</b>	<b>480</b>	<b>1 628</b>
Dépôts à terme (DAT)	18 725	18 905
Disponibilités	878	1 128
<b>MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES</b>	<b>20 083</b>	<b>21 661</b>

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1. Capital social

	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 408 303	1 €	3 408 303 €
<b>FIN EXERCICE</b>	<b>3 408 303</b>	<b>1 €</b>	<b>3 408 303 €</b>

<sup>(1)</sup> complètement libérées

### 4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2012	31.12.2011
Prime d'émission	9 558	9 559
Réserve légale	420	420
Report à nouveau	-	-
Réserves consolidées	38 182	37 375
<b>TOTAL</b>	<b>48 160</b>	<b>47 354</b>

### 4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2012	31.12.2011
Moins d'un an	346	444
Un an à cinq ans	864	1 092
Plus de cinq ans	-	114
<b>TOTAL</b>	<b>1 210</b>	<b>1 650</b>

Les dettes relatives aux contrats de crédit-bail immobilier, comprises dans le tableau ci-dessus, sont échelonnées de la façon suivante :

Moins d'un an	124
Un an à cinq ans	454
Plus de cinq ans	-
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>

### 4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 989 K€ au 31 décembre 2012, se présente comme suit :

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Décalages temporaires	248	249	(1)
Déficits reportables	7	-	7
Ecarts d'évaluation	(940)	(902)	(38)
Retraitements / éliminations	(1 304)	(1 738)	434
<b>TOTAL</b>	<b>(1 989)</b>	<b>(2 391)</b>	<b>402</b>

#### 4.5. Provisions à long terme

	31.12.2011	Dotations	Reprise		31.12.2012
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques	89	-	-	89	-
Provision pour indemnités de départ à la retraite	522	135	-	-	657
<b>TOTAL</b>	<b>611</b>	<b>135</b>	<b>-</b>	<b>89</b>	<b>657</b>

La ventilation de la charge de l'exercice concernant la provision pour indemnités de départ à la retraite est donnée dans le tableau ci-dessous :

<b>Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2012</b>	<b>522</b>
Coût des services rendus	41
Coût financier (désactualisation)	18
Indemnités versées	(17)
Ecart actuariels	93
Charge comptabilisée pendant l'exercice (1)	135
<b>Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2012</b>	<b>657</b>

(1) Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

#### 4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2012	31.12.2011
Subventions d'investissements	940	1 056

#### 4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2012	31.12.2011
Dettes sur immobilisations	264	504
Fournisseurs	5 560	6 313
<b>TOTAL</b>	<b>5 824</b>	<b>6 817</b>

#### 4.8. Autres passifs courants

	31.12.2012	31.12.2011
Dettes fiscales et sociales	3 812	3 693
Autres dettes	493	199
Comptes de régularisation	1	10
<b>TOTAL</b>	<b>4 306</b>	<b>3 902</b>

#### 4.9. Instruments financiers

	31.12. 2012		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	21	21	21	-
Clients	5 383	5 383	5 383	-
Autres actifs courants	3 039	3 039	3 039	-
Equivalents de trésorerie	480	480	-	480
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	19 603	19 603	-	19 603
<b>Actifs financiers</b>	<b>28 526</b>	<b>28 526</b>	<b>8 443</b>	<b>20 083</b>
Emprunts non courants	864	864	864	-
Emprunts à court terme	346	346	346	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 823	5 823	5 823	-
Autres passifs courants	4 306	4 306	4 306	-
<b>Passifs financiers</b>	<b>11 339</b>	<b>11 339</b>	<b>11 339</b>	<b>-</b>

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2012	31.12.2011
Production vente de biens	48 241	45 908
Production vente de services	245	293
Ventes de marchandises	32	-
<b>TOTAL</b>	<b>48 518</b>	<b>46 201</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 869 K€ contre 728 K€ en 2011.

### 5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

Charges de personnel	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements	9 066	8 576
Charges sociales	3 899	3 748
Participation des salariés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 965</b>	<b>12 324</b>

Effectif moyen au 31 décembre des sociétés intégrées globalement	31.12.2012	31.12.2011
Cadres	37	35
Agents de maîtrise	64	59
Employés	18	20
Ouvriers	174	172
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>	<b>286</b>

### 5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2012	31.12.2011
Reprise subventions d'investissements	25	28
Transfert de charges	252	161
Reprises d'amortissements/reprises de provisions <sup>(1)</sup>	960	132
Autres produits et charges d'exploitation <sup>(2)</sup>	(904)	(49)
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>272</b>

<sup>(1)</sup> dont 674 K€ relatifs à la reprise de dépréciation des créances E-Companion chez SABETON suite au passage en perte de ces créances

<sup>(2)</sup> dont 674 K€ relatifs au passage en perte des créances E-Companion chez SABETON

### 5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2012	31.12.2011
Prix de cession des immobilisations	17	8
Reprises de provisions	-	20
Autres produits <sup>(1)</sup>	146	2 801
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>2 829</b>

<sup>(1)</sup> dont 2,76 M€ relatifs à la CIE AGRICOLE DE LA CRAU pour l'année 2011 et 110 K€ pour l'année 2012

### 5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(224)	(7)
Dotations aux provisions	(40)	(2)
Autres charges opérationnelles	(61)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(325)</b>	<b>(11)</b>

## 5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur dépôts à terme	730	836
Produits nets sur cessions de VMP	15	24
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>860</b>

## 5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et charges assimilées	(72)	(282)
<b>TOTAL</b>	<b>(72)</b>	<b>(282)</b>

## 5.8. Charge d'impôts

	31.12.2012	31.12.2011
Impôt exigible	95	(828)
Impôt différé	402	190
<b>TOTAL</b>	<b>497</b>	<b>(638)</b>

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	(515)	
Décalages fiscaux permanents	129	
<b>Soit base soumise au taux normal de 33,33 %</b>	<b>(386)</b>	
<b>Produit d'impôt correspondant</b>	<b>(129)</b>	
Gains liés à l'utilisation des déficits précédemment non activés	-	
Impact changement de taux sur réévaluation immeuble Dardilly	(273)	
Crédits d'impôts et divers	(95)	
<b>TOTAL</b>	<b>(497)</b>	

## 5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net du groupe par action non dilué</b>		
Nombre moyen total d'actions	3 408 303	3 582 546
Résultat net du groupe total	(12 209)	1 573 356
Résultat net du groupe par action non dilué	(0,004)	0,44
<b>Résultat net du groupe par action dilué</b>		
Nombre moyen total d'actions	3 408 303	3 582 546
Résultat net du groupe total	(12 209)	1 573 356
Résultat net du groupe par action dilué	(0,004)	0,44

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1. Evaluation des risques**

#### **RISQUES DE CREDIT**

Il s'agit essentiellement du risque de recouvrement des créances clients. Un contrôle est fait régulièrement à l'aide d'états comptables établis par échéance.

#### **RISQUES DE TAUX ET SUR LES PLACEMENTS**

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2012 est de 578 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

La SCI DODOUX a contracté un emprunt à taux variable, dont le solde est de 31 K€ au 31 décembre 2012.

Il n'existe également aucun risque concernant la trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

#### **RISQUES DE LIQUIDITE**

Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. La situation de trésorerie au 31 décembre 2012 est positive.

#### **RISQUES SUR LES MATIERES PREMIERES**

Les produits fabriqués par SAINT JEAN sont composés de différentes matières premières (blés, produits laitiers, oeufs, viandes..) dont les prix ne varient pas forcément dans le même sens. Il n'existe aucun marché dont le prix de vente ne soit pas réajustable. Par contre, la capacité de la société SAINT JEAN à passer des hausses tarifaires est intimement liée à l'environnement concurrentiel.

#### **RISQUES JURIDIQUES**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

### **6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées**

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

### **6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance**

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de SABETON s'élèvent à 40 K€.

En ce qui concerne les organes de direction de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ et par SAINT JEAN s'est élevée à 202 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### 6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	
	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>SABETON</b>				
Certification des comptes	15 600 €	100 %	10 400 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
<b>FILIALES</b>				
Certification des comptes	33 810 €	100 %	7 400 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>49 410 €</b>	<b>100 %</b>	<b>17 800 €</b>	<b>100 %</b>

#### 6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

##### DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Les sociétés MAS DE LA PERONNE et VILLAGE DE LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

##### RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2012	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>48 478</b>	<b>159</b>	<b>(119)</b>		<b>48 518</b>
Autres produits de l'activité	8	191	(190)		9
Achat consommés	(20 546)	10			(20 536)
Charges de personnel	(12 207)	(758)			(12 965)
Charges externes	(10 454)	(379)	119	(6)	(10 720)
Impôts et taxes	(1 084)	(37)		(1)	(1 122)
Dotation aux amortissements	(4 124)	(122)			(4 246)
Dotation aux provisions	(202)	25		(212)	(389)
Autres produits et charges	441	(39)			402
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>310</b>	<b>(950)</b>	<b>(190)</b>	<b>(219)</b>	<b>(1 049)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(236)	(74)			(162)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>74</b>	<b>(876)</b>	<b>(190)</b>	<b>(219)</b>	<b>(1 211)</b>
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(416)</b>	<b>899</b>	<b>190</b>	<b>-</b>	<b>673</b>
Autres produits et charges financiers	21				21
Charge d'impôts	(58)	555			498
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(378)</b>	<b>578</b>	<b>-</b>	<b>(219)</b>	<b>(19)</b>

AU 31 DECEMBRE 2011	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 042</b>	<b>280</b>	<b>(118)</b>	<b>(2)</b>	<b>46 201</b>
Autres produits de l'activité		243	(243)		-
Achats consommés	(19 080)	(9)			(19 089)
Charges de personnel	(11 452)	(873)			(12 325)
Charges externes	(9 665)	(867)	118	(5)	(10 419)
Impôts et taxes	(1 022)	(46)			(1 069)
Dotation aux amortissements	(4 613)	(121)			(4 734)
Dotation aux provisions	(80)	(6)			(85)
Autres produits et charges	380	(35)			346
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>510</b>	<b>(1 434)</b>	<b>(243)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1 173)</b>
Autres produits et charges opérationnels	46	2 772			2 818
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>556</b>	<b>1 338</b>	<b>(243)</b>	<b>(7)</b>	<b>1 645</b>
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(519)</b>	<b>854</b>	<b>243</b>	<b>-</b>	<b>578</b>
Autres produits et charges financiers		14			14
Charge d'impôts	139	(776)			(638)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>176</b>	<b>1 429</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>1 599</b>

#### BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	220				220
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	26 332	927			27 259
Actifs financiers disponibles à la vente		1 929			1 929
Autres actifs non courants	21	38 315	(38 315)		21
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>32 191</b>	<b>41 484</b>	<b>(38 315)</b>	<b>-</b>	<b>35 360</b>
Stocks et en-cours	2 633				2 633
Clients et comptes rattachés	5 400	2	(18)		5 384
Autres actifs courants	2 218	162	(200)	42	2 222
Actifs d'impôts courants		819			819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	851	19 192		40	20 083
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>11 102</b>	<b>20 175</b>	<b>(218)</b>	<b>82</b>	<b>31 141</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>43 293</b>	<b>61 659</b>	<b>(38 533)</b>	<b>82</b>	<b>66 501</b>

<b>ACTIF AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>GESTION PATRIMOINE</b>	<b>INTER SECTEUR</b>	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b>
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	176				176
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	28 272	2 976			31 248
Autres actifs non courants	18	38 789	(38 738)	(51)	18
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>34 084</b>	<b>42 078</b>	<b>(38 738)</b>	<b>(51)</b>	<b>37 372</b>
Stocks et en-cours	2 475				2 475
Clients et comptes rattachés	4 908	1			4 910
Autres actifs courants	2 539	144	(465)		2 218
Actifs d'impôts courants		179			179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 107	20 506		47	21 661
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>11 029</b>	<b>20 831</b>	<b>(465)</b>	<b>47</b>	<b>31 443</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>45 113</b>	<b>62 910</b>	<b>(39 203)</b>	<b>(4)</b>	<b>68 814</b>

<b>PASSIF AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>GESTION PATRIMOINE</b>	<b>INTER SECTEUR</b>	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b>
Capital émis		3 408			3 408
Autres réserves	6 073	56 693	(14 650)	43	48 159
Résultat de l'exercice	(379)	331	253	(217)	(12)
Intérêts minoritaires		20	3	(3)	20
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 694</b>	<b>60 452</b>	<b>(14 394)</b>	<b>(177)</b>	<b>51 576</b>
Emprunts et dettes financières	24 636	104	(24 122)	245	863
Passifs d'impôts non courants	1 471	518			1 989
Provisions à long terme	613	44			657
Passifs non courants	940				940
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>27 660</b>	<b>666</b>	<b>(24 122)</b>	<b>245</b>	<b>4 449</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5 712	115	(18)	14	5 823
Emprunts à court terme	347				347
Autres passifs courants	3 880	426			4 306
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>9 940</b>	<b>541</b>	<b>(18)</b>	<b>14</b>	<b>10 476</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>43 293</b>	<b>61 659</b>	<b>(38 533)</b>	<b>82</b>	<b>66 501</b>

<b>PASSIF AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>GESTION PATRIMOINE</b>	<b>INTER SECTEUR</b>	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b>
Capital émis		3 408			3 408
Autres réserves	5 658	56 086	(14 361)	(29)	47 353
Résultat de l'exercice	176	1 403		(6)	1 573
Intérêts minoritaires		53		(1)	52
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 834</b>	<b>60 950</b>	<b>(14 361)</b>	<b>(36)</b>	<b>52 387</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	25 610	438	(24 842)		1 206
Passif d'impôts non courants	1 559	832			2 391
Provisions à long terme	577	34			611
Passifs non courants	1 056				1 056
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>28 802</b>	<b>1 304</b>	<b>(24 842)</b>	<b>-</b>	<b>5 264</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	6 594	220		3	6 817
Emprunts à court terme	444				444
Autres passifs courants	3 438	465			3 903
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>10 476</b>	<b>684</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>11 164</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>45 112</b>	<b>62 939</b>	<b>(39 203)</b>	<b>(33)</b>	<b>68 814</b>

## 6.6. Engagements hors bilan

### ENGAGEMENTS DONNES

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2012, de 11,11 euros par action et exerçables du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative notamment au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 27 309 heures. Au cours de l'exercice, 302 heures ont donné lieu à demande.

Le solde des dettes garanties par des sûretés réelles est de 577 K€ et correspond aux emprunts suivants :

- SCI BEMOL : 256 K€
- SCI LES DODOUX : 64 K€
- SAINT JEAN : 257 K€

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, inscrits à l'actif du bilan consolidé pour une valeur de 5,9 M€, ont été évalués conformément aux principes décrits dans la note « 2.2 - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS  
Pierre BELUZE

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



# Saint Jean

TRADITION  
GOURMANDE

## Gamme à Poêler



# SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.408.303 €

Siège social : 34, route d'Ecully - 69570 DARDILLY

Adresse postale : B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX

Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38

Email : [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr) - Site internet : [www.sabeton.fr](http://www.sabeton.fr)

958 505 729 RCS LYON